

## Communiqué

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE  
CANADA

### **LE QUÉBEC ET L'ALBERTA EXHORTENT LEURS CONSŒURS À RÉSISTER AUX PRESSIONS FÉDÉRALES EN FAVEUR D'UN ORGANISME NATIONAL DE RÉGLEMENTATION DES VALEURS MOBILIÈRES**

#### **LES PROVINCES DOIVENT DIRE NON À OTTAWA**

**Calgary, le 13 septembre 2010** – Le Québec et l'Alberta invitent les autres provinces à rejeter en bloc tout accord en faveur du projet d'Ottawa de doter le gouvernement fédéral d'un organisme unique en matière de réglementation des valeurs mobilières.

Ted Morton, le ministre des Finances et de l'Entreprise de l'Alberta, et Raymond Bachand, ministre des Finances et ministre du Revenu du Québec, exhortent leurs homologues à ne pas se presser pour signer ce qu'Ottawa nomme des « accords de développement ».

De l'avis de M. Morton, les provinces ne doivent pas se sentir obligées de céder aux pressions du ministre des Finances fédéral Jim Flaherty en y apposant leur signature d'ici le 30 septembre prochain, surtout quand on songe que trois tribunaux canadiens n'ont même pas encore examiné les preuves sur la constitutionnalité de la formule que propose le gouvernement fédéral.

« La date butoir qu'impose Ottawa est purement arbitraire, et n'a d'autre but que de faire pression sur les provinces en faveur du plan d'action fédéral pour contrer une opposition en pleine croissance, affirme le ministre Morton. L'Alberta et le Québec ne sont pas seuls dans leur croisade contre ce projet fédéral. Il y a aussi des provinces encore indécises, que j'incite à ne pas obéir aveuglément en signant un accord qu'Ottawa verra comme un aveu de soutien à ce projet. »

Les ministres Bachand et Morton, qui, au nom de leur province respective, contestent la proposition du gouvernement fédéral devant les tribunaux, se rencontrent à Calgary, aujourd'hui. Ils ont convenu d'envoyer conjointement une lettre à leurs homologues des autres provinces afin de les mettre en garde contre les conséquences qu'entraînerait pour eux la signature d'un « accord de développement » avec Ottawa.

« Le danger est bien réel : une fois les accords signés, Ottawa ne manquera pas de les brandir en disant qu'il a le feu vert des provinces, et ce, aussi bien devant l'opinion publique que devant les trois tribunaux, qui doivent entendre l'affaire au début de l'année prochaine », explique le ministre Bachand, faisant ici référence au dossier présenté devant la Cour d'appel de l'Alberta, la Cour d'appel du Québec et la Cour suprême du Canada.

« Les provinces qui sont contre le projet d'Ottawa et celles qui demeurent indécises devraient garder ces faits à l'esprit et ne pas se sentir obligées d'agir à la hâte. Signer un accord avec le Bureau de transition canadien en valeurs mobilières serait un pas dans la mauvaise direction », conclut le ministre.

M. Bachand est en Alberta cette semaine. Avec son collègue M. Morton, il expliquera aux gens d'affaires de Calgary et d'Edmonton les raisons pour lesquelles ils s'opposent au projet fédéral.

Le ministre Bachand rappelle que la réglementation des valeurs mobilières a toujours été une compétence provinciale, d'ailleurs reconnue par la Constitution canadienne, puisqu'il s'agit d'une question de droits civils et de propriété. Une ingérence du fédéral dans ce secteur constituerait un dangereux précédent pour d'autres secteurs reliés aux finances, tels que les pensions, l'assurance et les caisses populaires.

« Le gouvernement fédéral souhaite modifier la Constitution sans suivre la procédure prévue à cet effet, déplore M. Bachand. Si une province accepte de signer un accord en faveur d'un organisme unique en matière de réglementation des valeurs mobilières au Canada, cela pourrait être lourd de conséquences à long terme, et poser des problèmes insoupçonnés pour les provinces dans l'exercice de leur compétence légitime. On ne doit donc pas prendre un tel accord à la légère. »

M. Morton affirme qu'un organisme national de réglementation des valeurs mobilières nuirait aux occasions d'investissement de nombreuses entreprises et de nombreux investisseurs albertains, puisque cet organisme ne serait pas sensible aux intérêts régionaux. Le système actuel, qui tient compte des territoires de compétence, est assez souple pour répondre aux besoins particuliers des marchés locaux tout en servant de guichet unique pour accéder aux marchés de l'ensemble du Canada grâce à une réglementation harmonisée à celles des provinces et des autres organismes de réglementation.

« Notre système actuel permet déjà d'effectuer ce que le nouveau système propose, et bien plus, ajoute M. Morton. Non seulement il fonctionne bien, mais il est coté comme l'un des meilleurs de sa catégorie par les organismes et groupes de réflexion internationaux. »

L'Alberta et le Québec s'appuieront mutuellement dans leur renvoi devant leur cour d'appel respective et prendront toutes deux part au renvoi fédéral devant la Cour suprême du Canada. Les trois renvois sont prévus au début de 2011.

- 30 -

**Sources :** Bart Johnson  
Communications  
Finances et Entreprise  
780 427-5364  
bart.johnson@gov.ab.ca

Catherine Poulin  
Attachée de presse  
Cabinet du ministre des Finances et  
ministre du Revenu  
418 643-5270  
514 873-5363

Numéro sans frais en Alberta : 310-0000.